



A Marseille, les besoins en terme d'accueil de la petite enfance avoisinent les 73 000 places contre les 14 581 actuelles. PHOTO ROBERT TERZIAN

Inauguration. Deux nouvelles structures se sont ouvertes à Saint-Just et dans le centre-ville de Marseille. Mais le taux d'accueil des tout-petits est encore loin de répondre à l'ensemble des besoins.

La ville souffre toujours de pénurie de crèches

« Depuis 2012, nous sommes passés de 12 000 places dédiées à la petite enfance tous modes d'accueil confondus à 14 581 places aujourd'hui », se félicite le maire de Marseille qui a inauguré vendredi deux nouvelles crèches, une municipale située à Saint-Just (13e) et une autre associative en centre-ville à la rue Saint-Sébastien. Au total, une centaine de berceaux supplémentaires dans la ville de Marseille qui compte 59 crèches municipales, 3 bébécars, 81 crèches associatives, 10 relais d'assistants maternels et 42 établissements privés.

La Ville recouvre 20% des besoins

« La ville de Marseille compte 6 730 places en crèches toutes structures confondues, la moyenne nationale du taux de couverture des besoins d'accueil est de 16%, indique Catherine Chantelot, adjointe au maire déléguée à la Petite enfance et aux crèches. A Marseille, on est au-dessus de la moyenne nationale avec un taux de couverture qui atteint les 20%. »

Fort d'un taux de recouvrement supérieur à la moyenne nationale, l'adjointe au maire ira même jusqu'à imputer le manque à gagner à la situation déficitaire des recrutements d'assistantes maternelles. « Le rapport de la Cour des comptes a mis l'accent sur

le nombre déficitaire d'assistantes maternelles », souligne l'adjointe se félicitant : « Dans une ville comme Marseille où de nombreuses personnes sont en difficulté, il est bien normal d'offrir un taux d'accueil supérieur à la moyenne nationale et la municipalité prévoit la

création de 1 000 places d'accueil collectif supplémentaires pour 2017 ainsi que l'amélioration du taux de couverture global de places. » Le gouvernement a effectivement décidé de mettre en œuvre un pacte de sécurité et de cohésion sociale pour la ville de Marseille mobili-

sant l'ensemble des partenaires institutionnels jusqu'en 2017. « Il s'agit d'un effort sans précédent pour lequel notre institution mobilise 4 millions d'euros de crédits en vue des 1 000 places d'accueil supplémentaires », précise quant à lui Jean Chappellet, administrateur de la CAF des Bouches-du-Rhône lors de l'inauguration de la crèche Le petit prince 2 dans le 6e arrondissement.

Il y a aussi les travaux d'extension de la crèche Amédée-Autran (7e) en cours de réalisation qui doivent permettre l'ouverture de 15 places supplémentaires et les réaménagements sur deux établissements de la Valbarelle (11e) et de la crèche des Alisiers (9e). « Si l'Etat s'engage dans l'investissement des structures d'accueil, la Ville de son côté s'engage à plus long terme sur le fonctionnement des crèches », explique Catherine Chantelot, concernant un budget de fonctionnement en 2013 de 42 millions d'euros pour la Ville de Marseille (subvention CAF : 17,8 millions d'euros). Avec 20% d'encadrement des besoins au sein /...

Parents entre l'enclume et le marteau

■ Comme de nombreux parents à Marseille, Christelle et Wilfried ont dû, en vain, entamer un véritable parcours du combattant pour trouver une place en crèche pour leur fille Anna née en septembre 2013. « Lorsque j'ai appris que j'étais enceinte, nous avons tout de suite fait des démarches afin de trouver une place en crèche car, à l'époque, je travaillais dans une maison de retraite où l'on m'a ensuite proposée un CDI », raconte Christelle, mère d'une petite fille de un an qui a finalement dû refuser le poste. « Nous avons démarché plusieurs établissements dans le 4e arrondissement et autour mais

nous n'avons essayé que des refus, on nous disait que c'était trop tôt pour être placés sur liste d'attente et ensuite à la naissance de ma fille, c'était trop tard », ajoute la mère de famille dont le compagnon était salarié en CDD au sein d'une association culturelle.

« Nous nous sommes renseignés ensuite pour engager une assistante maternelle mais c'est beaucoup trop cher, mon salaire aurait juste suffi à payer les frais de garde », explique Christelle qui a finalement décidé de garder sa fille, faute de bénéficier d'un réseau d'influence suffisant. « On connaît beaucoup de parents qui ont obtenu une place en

crèche car ils connaissent un tel ou un tel, déplore encore la jeune femme originaire de Strasbourg, nous n'avons pas de relations hautement placées et donc aucune place en crèche. » Après un an, le couple a finalement décidé de rentrer en Alsace. « A Marseille, il nous était impossible de concilier vie familiale et vie professionnelle », raconte encore Christelle qui, après un an de démarches vaines auprès de plus d'une dizaine de crèches marseillaises, souhaitait retrouver « un emploi et une vie sociale ». « On ne s'imaginait pas que les choses étaient si compliquées ici. » E.B.

Petite enfance

/... de la cité phocéenne en matière d'accueil de la petite enfance et la création de 2 581 places supplémentaires depuis 2012, on est tout de même loin du compte puisque la totalité des besoins dans une ville de 900 000 habitants s'éleverait à quelque 73 000 places au total contre les 14 581 proposées actuellement en sachant que les crèches municipales ne représentent finalement que le cinquième des structures totales mises en place, tous modes d'accueil confondus. Si le nombre des places en structures privées est non négligeable à Marseille (1 198), il n'en demeure pas moins un coût non négligeable non plus pour de nombreux parents dont la marge de manœuvre financière ne leur permet pas toujours de faire garder leur bouts de chou ni même de (re)trouver ou de garder un emploi lorsqu'aucune solution ne leur est proposée.

La pénurie des crèches toujours d'actualité

En 2012, le débat sur la pénurie des crèches à Marseille n'avait pas manqué d'être relancé avec la fermeture de deux crèches clandestines en juin et en juillet. Dans ces crèches, les conditions d'hygiène et de sécurité n'étaient pas respectées. Après la première affaire, la majorité municipale (UMP) avait d'ailleurs estimé « ne pas avoir à rougir » étant donné que, depuis son arrivée en 1995, le nombre de places collectives à Marseille, tous modes de garde confondus, aurait plus que doublé. A la pénurie s'ajoute encore un système d'attribution des places des plus opaques lorsqu'on ne connaît personne ou que son réseau relationnel fait défaut (lire page précédente).

Mais le problème d'accueil des tout-petits ne se limite pas à Marseille. D'après l'Union nationale des associations familiales (Unaf), il manque environ 400 000 places d'accueil pour les enfants de moins de 3 ans en France. Les régions de l'Hexagone les plus touchées sont la région parisienne et le pourtour méditerranéen. Certaines zones rurales comme le Limousin seraient également concernées.

E.B.

Retrouvez nos cartographies et notre infographie sur www.lamarseillaise.fr



Hors champ. En parallèle du cadre institutionnel, des structures se créent dans le monde associatif. De quoi ouvrir une alternative aux crèches à but lucratif.

Les initiatives citoyennes au secours de la mairie

■ Parentales ou associatives, des crèches naissent ici et là à Marseille, en dehors des sentiers battus de la mairie. Ces initiatives, qui s'inscrivent dans la cadre de la loi de 1901, pallient en partie les lacunes en matière d'accueil collectif de jeunes enfants. Au-delà d'une simple réponse à la demande de places, ces projets se démarquent des logiques de rentabilité. En témoigne Stéphanie Michelangeli-Lascarafos, présidente de la crèche Le petit prince inaugurée vendredi (lire ci-contre). « Comme toute association, si nous faisons des bénéfices, ils sont réinvestis dans la structure, explique cette dernière. L'objectif n'est pas de faire des profits... »

Dans la première (et seule autre) crèche de l'association Le petit prince, la présidente se félicite d'avoir ainsi « pu installer la climatisation et un local à poussettes. Mais bien sûr, en plus de l'auto-financement, il a fallu demander des subventions aux collectivités ». Pas question de ne jurer que par l'économie. Pour autant, Stéphanie Michelangeli, fondatrice de la structure, le concède : « On ne peut pas oublier les notions de gestion. Aujourd'hui, avec toutes les obligations qui leur incombent, les responsables de crèche doivent venir de véritables gestionnaires. » A tel point que la présidente s'est saisie de cette lacune pour créer son propre emploi. Elle assure en effet les fonctions administratives et financières de l'établissement.

Débrouillez-vous !

En somme, cette dernière a répondu aux invitations de la mairie, sans s'en rendre compte. Sur les différents sites de la Ville de Marseille consacrés à la petite enfance et destinés aux parents qui recherchent une place en crèche, la municipalité explique « comment créer un établissement d'accueil de jeunes enfants » (sic). En d'autres termes : débrouillez-vous ! Visiblement, les Marseillais ont compris le message. D'après



Inauguration vendredi de la crèche Le petit prince. PHOTO ROBERT TERZIAN

les chiffres publiés par la mairie, près de 44 % des crèches implantées dans la commune sont associatives. Tandis que la mairie ne propose que 23 % de l'offre globale. Arrivent juste après les structures dites « privées ».

Dans cette course, remportée largement par le secteur associatif, se dessine un autre enjeu, en l'occurrence la place accordée à l'enfant et à sa famille dans ces différents types d'accueil. Si toutes les structures ne peuvent se passer de projets pédagogiques, sociaux et d'établissement, elles ne posent cependant pas toutes les mêmes mots dessus. Surtout

lorsqu'elles affichent un but clairement lucratif. « Ça commence à ressembler au marché des maisons de retraite, avec des entreprises alimentées par des fonds de pension », soupire une professionnelle du secteur.

Comment se prémunir de dérives qui pourraient se payer sur le dos des enfants accueillis ? Difficile à dire. Les crèches associatives peuvent-elles offrir un paravent ? Pour leur part, les crèches parentales (qui font partie des structures associatives) ont peut-être trouvé une solution. « C'est un vrai militantisme, commente Françoise Brochet, délé-

guée à l'Association des collectifs enfants parents professionnels (Acep) au niveau national. Les parents sont partie prenante du projet. On prône la co-éducation. »

A Marseille, seules deux structures de ce genre existent : La Patate (2e) et Le Cabanon des minots (13e). « Il n'y en a pas beaucoup dans cette ville, se désole Françoise Brochet. Je ne sais pas si ça vient d'un manque d'initiatives locales ou si c'est lié à un manque de volonté de la part de la commune. » Et ce n'est pas faute, de la part de la mairie, d'inviter les parents à se débrouiller...

MARJOLAINE DIHL

Repères

Quelle place pour l'enfant ?

Dans le livre « Prendre soin de l'enfant », publié cette année chez Erès, Marie-Laure Cadart reprend les analyses de Myriam David, une pionnière de la pédopsychiatrie française. « Contrairement à une idée courante, l'expérience montre que confier son enfant n'est pas une démarche simple et naturelle pour les parents, explique Myriam David. À côté de bons moments existent des périodes difficiles, des émotions complexes, douloureuses et souvent secrètes. » De quoi réfléchir au mode de garde.



2 parents qui travaillent sinon rien ! D'après les critères de la mairie de Marseille : « Sont admis en priorité [en crèche municipale, ndr] les enfants dont les deux parents ou le parent qui en assure la garde sont domiciliés à Marseille et ont une activité professionnelle. » A contrario, les crèches associatives n'imposent pas nécessairement ce type de critères. C'est même, parfois, l'un des fondements du projet associatif visant l'ouverture de l'enfant. Que ses parents soient chômeurs ou étudiants.

23,8 enfants pour une place en crèche municipale. C'est le ratio qu'affiche la mairie pour le 3e arrondissement de Marseille. En revanche, la ville dispose d'un ratio de 5,8 enfants pour une place dans le 7e arrondissement. Une distinction qui laisse perplexe. D'autant plus lorsque l'on regarde les disparités sur l'ensemble de la ville. Cela s'observe encore mieux à travers la carte interactive publiée sur www.lamarseillaise.fr, qui recense, secteur par secteur, l'offre d'accueils collectifs.

6 mois de grossesse, pas avant. « C'est à ce moment-là seulement que tu as le droit de faire une demande d'inscription en crèche municipale, s'étonne Mehdi, tout jeune papa. Et le pire, c'est que, au moment de la naissance, tu n'as déjà plus de place... Il faudrait presque tricher sur la date de naissance prévue ! » Fort heureusement, la démarche est accessible en ligne sur le site <https://marseille.accueil-famille.fr> Attention, cependant : s'armer de patience.